



**Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique**

La Haute Autorité a décidé, le 14 mai 2024, d'assortir la publication de la déclaration de situation patrimoniale de Monsieur Pierre Jean ROCHETTE d'une appréciation, également consultable en préfecture, en raison d'un défaut d'exhaustivité et d'exactitude.